L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 28 JUILLET 1889.

Une intéressante fête.

Il y a longtemps que durent nos excellentes relations avec l'Union Française; longtemps que nous suivons attentivement et affectueusement aussi cette association qui, sans se préoccuper mesquinement de nationalité, sans cantonner sa bienfaisance dans un cercle étroit, ne prend en considération que le besoin, la faiblesse, l'incapacité physique ou morale, de se suffire à soi-même, utilise de son mieux son pécule.

Pas bien réalisé celui-ci; néanmoins, il semble souvent qu'on le multiplie, tant on le distribue sagement, tant on la discipline, pour ainsi parler, afin de satisfaire aux nécessités matérielles de ses indigents et de servir aussi et surtout la cause de l'éducation; cette protectrice réelle, qui parfois sait mettre à l'abri des misères, offre bien des consolations à qui subit le malheur et vous apprend comment on souffre sans se laisser abattre par la souffrance.

Si nous avons l'honneur d'être né américain, si nous avons pour notre prestigieuse terre natale autant d'affection que d'admiration, nous aimons aussi d'un amour profond la France; tout ce qui la touche nous touche et vivement. C'est donc cordialement, instinctivement, que nous allons à une société comme l'Union Française.

Tout à l'heure encore, en entrant dans son local, pour assister à la fête scolaire de l'Ecole qu'elle a fondée, il nous semblait vraiment que nous étions tout à la fois sur le sol de la France et sur celui de la Louisiane. Et nous ne parlons pas ici des couleurs nationales entremêlées, à l'entrée, qui auraient pu faire naître en nous l'illusion de cette dualité, mais bien des visages que nous rencontrions, que nous retrouvions à ce rendez-vous si connu de nous.

A coup sûr les paroisses de la Louisiane y étaient tout aussi complètement représentées que les départements de France. Et à commencer par celui qui, en l'absence du Consul de France, M. Paul Dejardin, allait présider à la Distribution des prix, médailles et couronnes, à commencer par M. G. Meyrier, chancelier du Consulat, il nous était bien évident que tout ce monde-là—types, façons, goûts, élans—appartenait à une seule et même origine. Chez tous il nous paraissait retrouver mêmes allures, même entrain; chez tous cette impulsion caractéristique des races latines. Nous nous prenions spontanément à penser qu'il y avait tout un unisson parmi cette assemblée bercée aux mêmes idées, imbue des mêmes croyances, fidèle au même culte.

Nous l'avions échappé belle. Envahi quelque peu par le labeur du samedi, nous nous étions attardé à écrire, et quand nous avons essayé de nous insérer dans la salle, elle offrait déjà presque le phénomène, peu encourageant par l'atmosphère actuelle, du contenant plus petit que le contenu.

Par bonheur, la courtoisie des membres de l'Union Française est toujours en éveil, et un introducteur empressé, que nous remercions cordialement, nous faisait entrer par une porte de derrière, les coulisses, dirions-nous, s'il s'agissait d'un théâtre.

Au fait il y en avait un, très joliment improvisé même, et sur lequel on a joué, avec beaucoup d'ensemble, une comédie et une féerie. Mais n'anticipons pas; nous sommes ici à l'Ecole, et il faut procéder par ordre, avec méthode.

En pareille occasion, le public ne se croit point obligé d'obéir à la mode qui fait qu'on n'arrive que fort tard même aux représentations les plus attrayantes. Ici rien d'apprêté, on est au rendez-vous tout bourgeoisement à l'heure dite, et beaucoup même avant cette heure là. Aussi à peine les portes étaient-elles ouvertes que la salle était envahie et qu'il fallait même l'allonger, en plaçant des banquettes jusque sur le palier.

Or, comme ces banquettes étaient occupées par jeunes femmes et jeunes filles, bien difficile eut été de franchir ce mur vivant; vous voyez donc si la porte de derrière, dont nous parlions plus haut, était la bienvenue.

Arrivé forcément trop tard pour jouir de toute la fête, nous n'avons point entendu les quatre premiers numéros du programme:

Le jour du triomphe, chœur avec tableau, par toute l'École; *The last days of Herculanum*, récitation par Mlle E. Trosclair; *Les Trois Fils d'Aymon*, solo de piano, par Mlle L. Théard et une petite comédie: *Ne jugeons pas l'arbre sur l'écorce*, dont les rôles étaient confiés à Mlles M. Blais, A. Albert, B. Le Breton, E. Trosclair, L. Théard.

Mais, en historiographe fidèle, nous sommes allé aux meilleures sources d'informations et nous n'avons recueilli que des éloges à l'adresse des jeunes filles déjà nommées.

Quand nous avons pris place, Mlle O. Théard se mettait au piano, où elle se faisait applaudir par la façon nette, gracieuse dont elle a joué une valse de Durant.

Puis est venu le tour de la principale lauréate de cette fête scolaire: Mlle E. Trosclair, la Graduée de cette année 1888-1889. Son Discours d'adieu est une composition bien pensée, bien menée, d'un style aimable, facile; et elle y a ajouté de la valeur par la façon dont elle l'a dite. La physionomie, le geste, les intonations justes, la diversité des inflexions, l'aisance dans l'attitude, tout a servi l'excellente Elève, qui termine par le succès des études laborieusement poursuivies.

En recevant sa Médaille d'honneur et ses prix, elle a encore trouvé des paroles heureuses à l'adresse des directeurs de l'Union Française et de ses Professeurs.

Très flatteur accueil fait également à Miles C. Forstall, F. Lines, A. Lion, dans un trio de piano: *Pas redoublé*, et aux demoiselles L. et O. Théard, dans *The Jolly Blacksmith*, duo de piano.

The Queen of May, une saynette féerie a mené en scène, et pour les faire applaudir toutes, Miles O. Théard, M. Blais, E. Blais, G. Bétat, A. Lion, Mlle H. Esquerre, L. Verdelia, F. Lines, A. Trosclair, A. Rousseau, M. Blummerhof.

Bref, une suite d'exercices dont la réussite bien marquée est un éloquent éloge et des Elèves et de leurs professeurs: Mlle Ermance Robert, principale; Miles A. Raimondy et Garidel.

A la première en classe a fait une véritable ovation en lui présentant, sur l'estrade même, un fort gracieux objet d'art. C'est un juste témoignage d'affectueux respect pour le mérite et le dévouement.

On nous dit qu'un souvenir a été offert aussi à Mlle A. Raimondy par ses élèves, mais celui-là, en dehors du public.

Les Exercices achevés et, sous la présidence de M. G. Meyrier on a procédé à la Distribution des prix et récompenses, qui a eu pour préface le très heureux discours que voici, prononcé par M. F. Tajague, président de l'Union Française:

Mesdames, messieurs,

[illegible]

C'est entre deux sourires qu'elle grave dans leur mémoire les difficultés de notre syntaxe et qu'elle les mène à l'assaut de nos participes. En cherchant de fleurs leur chemin, elle dissimule les ronces, c'est-à-dire les aspérités de la route. Elle rend, enfin, ses leçons aimables, pour les rendre plus fructueuses, et ses élèves répondent à ses espérances.

C'est ainsi que procède l'éducatrice digne de ce beau titre. Sa tâche terminée; lorsque de cette enfant qu'on lui a confiée, elle a fait une jeune fille accomplie, elle peut se dire, avec une joie bien légitime, qu'elle vient de remplir une mission sainte, une fonction sacrée; car elle a continué l'œuvre de Dieu, en développant dans sa créature les semences d'intelligence et de vertu dont il l'avait dotée. C'est presque une seconde création. En d'autres termes, c'est une maternité intellectuelle.

L'enseignement par la persuasion et la mansuétude n'exclut pas la sévérité; mais la sévérité jamais outrée et toujours juste. Lorsqu'elle est juste, la punition révolte rarement l'élève; parce qu'avec sa logique innée, il finit toujours par reconnaître intérieurement ses torts, sinon par les avouer; et le sentiment de sa faute l'empêche de haïr la main qui le corrige, ou la voix qui le rappelle à son devoir.

Telles sont les idées qui président à notre système scolaire. J'ajoute que nos professeurs les mettent en pratique avec une fidélité exempte d'obstination digne de tous nos éloges.

Si, pour l'admission dans ses classes, l'Union Française exigeait les prix ordinaires, l'utilité en tout au moins la nécessité de son œuvre pourrait être contestable. La Nouvelle-Orléans ne manque pas d'excellentes écoles, et la nôtre ne serait qu'une école de plus. Ce qu'il fallait, c'est une institution où l'on enseignât les deux langues et qui fut à la portée de toutes les situations de fortune. Telle est la tâche que s'est donnée l'Union Française.

Dans ces conditions, serait-il téméraire d'espérer que les élèves ne nous feront pas défaut! Leur nombre, cette année, s'est augmenté considérablement. Cependant il existe encore des vides dans nos salles. Pour les remplir, nous comptons sur le concours des familles qui n'ont eu qu'à se louer des progrès réalisés, chez nous, par leurs enfants; et nous avons la conviction que notre espoir ne sera pas déçu.

Encore un mot, et j'ai fini. Le jour où la colonie française aura compris que de tous les moyens de servir ici les intérêts de la France, la propagation de sa langue est le plus efficace, parce qu'elle sert de véhicule au développement de son commerce; ce jour-là, grâce à l'aide qui lui viendra du dehors, l'Ecole de l'Union Française sera une institution puissante, d'autres écoles sur le même principe seront créées, et le maintien de notre langue en Louisiane ne sera peut-être plus une vaine espérance.

Après ce discours, souvent scandé de bravos, M. le chancelier du consulat de France, a improvisé une courte allocution, dans laquelle il a remercié, au nom de la France, au nom de M. le consul Dejardin, les officiers et membres de l'Union Française, pour la façon dont ils comprennent et remplissent leur mission; pour l'ardeur désintéressée, plus que désintéressée, généreuse, avec laquelle ils travaillent à faire aimer, à propager cette langue française, dans laquelle il leur est si doux de parler de la patrie absente.

Enfin—et c'était là l'heure la plus attendue par ce gentil bouquet de jeunes filles et de fillettes—M. Laplante s'est levé, et sous le feu de tous ces regards d'enfants qui convergeaient sur lui, il a lu le palmarès suivant, livre d'or, que nous reproduisons textuellement:

École de l'Union Française.

Sous la Direction de Mlle Ermance Robert, principale; Miles Raimondy et Garidel.

DISTRIBUTION DES PRIX—1888-1889.

Couronnes de Sagesse décernées à Mesdemoiselles: Andrée Jarreau, Alice Robert, Louise Ducasse, Angélia France, Marie Maumus, Hortense Lambert, Dolorès Jarreau, Célestine Trégle.

Médaille d'or offerte comme Graduée, en Français et en Anglais, à Mlle Estelle Trosclair.

CALLIGRAPHIE.

1er prix—Mlle Berthe Le Breton: 2me prix—Miles Louise Verdella, Jeanne Bonnaffons, Célestine Trégle, Augustine Lagarde, Pauline Dutrey.

APPLICATION.

Mlle Théard, Mlle Céleste Forstall.

COURS SUPÉRIEUR.—1RE DIVISION.

Mlle Berthe Le Breton—1er prix de Grammaire, 1er prix d'Arithmétique, 3me prix d'Histoire, 3me prix de Composition.

Mlle Marie Blais—1er prix d'Arithmétique, 1er prix de Géographie, 1er prix d'Histoire, 2me prix de Composition.

Mlle Isabelle Théard—1er prix de Composition, 2me prix de Grammaire, 2me prix de Géographie, 2me prix d'Arithmétique.

2ME DIVISION.

Mlle Estelle Blais—1er prix de Grammaire, 1er prix de Géographie, 1er prix d'Arithmétique.

Mlle Olivia Théard, 1er prix d'Arithmétique, 2me prix de Grammaire, 2me prix d'Histoire.

Mlle Marie Esquerré—Prix d'application de Grammaire, prix d'application de Géographie.

COURS INTERMÉDIAIRE.

Mlle Adèle Trosclair—1er prix de Grammaire, 1er prix d'Arithmétique, 1er prix d'Histoire, 1er prix de Géographie.

Mlle Augustide Albert—1er prix d'Arithmétique, 1er prix de Geographie, 1er prix d'Histoire, 2me prix de Grammaire.

Mlle Jeanne Bonnaffons—2me prix de Grammaire, 2me prix d'Histoire, 3me prix de Géographie, 3me prix d'Arithmétique.

Mlle Rosalie Maumus—2me prix d'Arithmétique, 2me prix d'Histoire, 2me prix de Grammaire.

Mlle Louise Verdella—3me prix de Grammaire, 2me prix de Géographie.

Mlle Alice Rousseau—3me prix de Grammaire, 3me prix de Géographie.

Mlle Lucie Grand—1er prix de Grammaire, 1er prix de Géographie, 1er prix d'Arithmétique.

Mlle Alice Robert—1er prix de Grammaire, 1er prix de Géographie, 1er prix d'Arithmétique.

Mlle Andrée Jarreau.—2me prix de grammaire, 2me prix de géographie, 2me prix d'arithmétique.

Mlle Louise Sabrio.—1er prix d'arithmétique, 2me prix de géographie.

Mlle Augustine Lagarde.—3me prix de grammaire, 3me prix de géographie, 3me prix d'arithmétique.

Mlle Frances Lines.—1er prix d'arithmétique, 2me prix de géographie.

Mlle Maggie Brummerhof.—3me prix

Mlle Célestine Trégle.—1er prix d'arithmétique, 1er prix de géographie.

Mlle Hortense Lambert.—2me prix de géographie, 2me prix d'arithmétique.

Mlle Geneviève Bétat.—1er prix de géographie, 2me prix d'arithmétique.

Mlle Adèle Lion.—2me prix d'arithmétique, 3me prix de géographie.

Mlle Berthe Suarez.—3me prix de lecture, 3me prix de géographie.

PRIX D'APPLICATION.

Miles: Maria Laferranderie, Hortense Esquerré, Célina Defourneaux, Ernestine Esquerré, Marguerite Jarreau.

COURS PRÉPARATOIRE.

Prix de lecture et d'application.

Miles: Lilian Medus, Dolorès Jarreau, Pauline Dutrey, Lilia Medus, Alma Taney, Angéla France, Louise Ducasse, Alice Albert, Antonia Terré, Marie Maumus, Laure Théard, Alice Sabrio, Georgie Holleman, Amélie Andrieux, Isabelle Tettet, Hermina Medus.

PRIX D'APPLICATION.

Miles: Corinne Tauey, Berthe Terré, Louise Barthélemy, Magdeleine Hickman.

PRIX DE GENTILLESSE.

Miles: Irène Théard, Lisette Chaguard.

Il ne nous reste plus qu'à remercier l'Union Française, une fois de plus, au nom des familles des Elèves, au nom de tout un public, du but si honorable, si résolument fixé, auquel elle marche sans défaillance, sans compter le plus souvent; emportée par l'amour du devoir, guidée par un patriotisme intelligent autant que persistant.

Elle trouve sa récompense dans les résultats acquis; au cours de l'exercice 1888-1889 le nombre de ses Elèves a presque doublé.

Qu'elle persévère, sa tâche est noble, féconde. On ne saurait trop estimer une Société qui sert ainsi la cause de l'Education, en même temps qu'elle est secourable aux pauvres.

L'autre jour encore, à l'occasion du 14 juillet, n'offrait-elle pas à ces pauvres jusqu'au *vin d'honneur*, le vin de France!

On ne pouvait célébrer d'une façon plus touchante la Fête Nationale de son pays.

L. PLACIDE CANONGE.

Poésie.

Nous prenons plaisir à donner place aux vers suivants, signés d'un nom connu, et justement considéré dans la presse française et dans la presse américaine: Constant Beauvais.

On trouvera peut-être que la note sombre y est trop dominante; on pourra regretter, qui sait? que les rayons n'y forment pas opposition aux ombres; mais on en reconnaîtra vite la valeur littéraire.

Les idées en sont élevées, et la forme monte avec elles; doubles ascension ne se produisent guère que chez les écrivains sincères, pénétrés de leur sujet, s'y donnant tout entiers. Cette forme est chaude, imagée; la ligne est décidée, hardie, fière aussi. Le vers y sonne bien dans la pensée qui l'anime.

IN MEMORIAM.

A ma Mère vénérée.

"I shall build no more altars."
—BYRON.

Nature, oh reprends-moi, je te suis revenu!
Je ne cherchais plus l'étrange, l'inconnu,
L'éternelle beauté. Je viens de ce rivage
Où l'homme, agenouillé sur le gouffre sans âge,
Se penche, croyant voir dans chaque pli des flots
L'idéal aux deux mains qu'appellent ses sanglots;

Statue qui lui prend dans un baiser son âme
Et la rejette au loin d'elle sur la lame.
J'ai vu de près l'abîme où s'en vient tournoyer
La puissante pensée, et sans pour se broyer
Et se perdre à jamais dans le chaos des choses;
Vertige immense et noir où se heurtent les causes
Dans la brume sans fin.

Je me suis arrêté;
La fièvre m'étreignait. J'ai crié: Vérité,
Je suis las et j'ai soif de ta blanche poitrine.
J'ai marché bien longtemps, j'ai gravi la colline
Et passé le torrent qui m'a meurtri, ta voie.
—Alors elle a tendu son sein et m'a dit: Bois!
Et ma lèvre séchée à présent se nouvelle
J'ai bu ce lait meurtri, et d'une ardeur nouvelle
J'ai brûlé ma gorge ainsi que l'eau de mer.
Et rien ne désaltère à présent cet enfer.
—J'ai couru me plonger dans l'océan du Nombre;
Quand je suis remonté de sa profondeur sombre,
Croyant avoir ravi son plus rare joyau,
J'avais dans une main X, dans l'autre, Zéro.
Contre le ciel alors, avec un anathème,
Révolté, j'ai lancé cet étrange problème;
Et j'ai vu chaque signe étincelant briller
Le front du firmament, et la nuit s'étoiler
De ces astres nouveaux. Une main invisible
Semblait avoir flétri tout l'infini paisible
D'un stigmate fatal.

J'ai perdu mon chemin!
Où se lèvera-t-il, le soleil de demain!
Où donc a commencé l'ombre, où finira-t-elle!
La lumière n'est pas, l'erreur est immortelle.
Depuis que l'homme existe, il a toujours fait [nuit;
Et dans l'obscurité, quand il a peur de voir,
Comme un petit enfant il baisse sa paupière
Et frissonne d'effroi lorsqu'il heurte une pierre.
—Je veux ne plus penser; je ne veux plus savoir;
Savoir, c'est trop souvent la perte de l'espoir.
Nature, oh reprends-moi! Plus d'autels en mon [songe!
Et que tout le passé s'efface ainsi qu'un songe!

CONSTANT BEAUVAIS.

Sursis.

A la dernière heure, le gouverneur Nicholls a accordé un sursis au condamné à mort Louis Tranchin, jeune nègre qui devait être exécuté vendredi entre midi et deux heures. Cet acte de clémence a été obtenu, grâce à la persévérante intervention de M. Ferguson, avocat de tête et de cœur, qui s'est pris du plus vif intérêt pour le prisonnier, et multipliera ses efforts afin d'en sauver la vie.

Pas n'est besoin de vous dire l'immense joie causée au condamné par cette nouvelle absolument inattendue de tous, et que lui portait son défenseur au milieu de la nuit, alors que Tranchin, résigné, attendant son dernier soleil, agenouillé dans la petite chapelle de la Prison de Paroisse, où se pressent tant de souvenirs lugubres, sinistres, se réconciliait par la prière avec son Dieu, avant de payer sa terrible dette à la justice des hommes.

Ce sont là des scènes qui ne se peuvent décrire; on essaie de se les imaginer, voilà tout. Ce qui nous paraît certain, c'est que, ce soir là, un autre homme devait être aussi heureux que Louis Tranchin lui-même: M. J. H. Ferguson.

L'ordre du gouverneur au shérif ne limite point la durée du sursis et nul ne peut dire si M. Nicholls tend à une commutation de peine.

Du reste, en cela il ne saurait agir seul; de par la Constitution il faut être trois pour avoir droit d'action en matière de commutation ou de pardon.

Néanmoins nous en avons l'espoir—et nous en formons le vœu—le bon vouloir de M. Nicholls amènera cette commutation que nous-même nous avions eu l'intention de recommander et qui a sa raison d'être, ce nous semble.

Grand sans doute est le crime de Louis Tranchin; cependant il est permis de penser que la jalousie et le whiskey—deux ivresses—ont égaré celui dont la main a frappé Mary Irwin, c'est-à-dire une femme qu'il paraissait aimer profondément.

Deux autres interventions viendront-elles se joindre à celle du gouverneur pour sauver le prisonnier du gibet! nous l'ignorons. Le sursis accordé, sans limite de temps fixée, implique-t-il chez lui une intention de commutation? Nous n'avons pas qualité pour le dire. Mais ce que nous savons bien c'est que si nous avions l'honneur d'être le gouverneur de la Louisiane et que la collaboration, exigée en cela par la Constitution, vint à nous manquer, nous voudrions, de sursis en sursis, laisser à notre successeur le soin de décider du sort de Louis Tranchin, plutôt que de prendre à nouveau la responsabilité de signer son arrêt de mort.

Le gouverneur Nicholls est un homme éminemment humain; c'est donc là, imaginons-nous, une question sur laquelle il est inutile d'insister auprès de lui.

Si, après ce sursis indéfini, Louis Tranchin montait sur l'échafaud, on pourrait vraiment dire qu'il a été exécuté deux fois. Il n'en sera pas ainsi.

Fort Espagnol.

Le Fort Espagnol, depuis qu'il a subi ses réparations, est redevenu un endroit en vogue; il ne se passe guère de jour qu'on ne le choisisse pour quelque piquenique, quelque fête champêtre. Les nombreux kiosques qui sont là, sont aussi une grande attraction pour les femmes et les enfants, désireux de passer économiquement trois ou quatre heures sur les bords du lac.

Quant aux concerts qui s'y donnent tous les soirs, ils ont également conquis la popularité; M. Binns et son orchestre intéressent le public, grâce à des programmes formés avec soin et exécutés soigneusement aussi.

A cette heure, ce programme s'est augmenté d'une troupe de comiques—vaudeville américain—et d'un M. Sparks, dont les exercices athlétiques sont aussi curieux que surprenants.

Donc voilà une autre Station qui sollicite les amateurs du plein air, des bonnes et douces brises; on y peut passer une soirée complète—concert et spectacle—sans autres frais que le montant de l'excursion par le chemin de fer, c'est-à-dire 15 cents, aller et retour. Nous recommandons jardin et théâtre au public.

Club National Français.

Nous recevons de M. G. Boué, secrétaire, une lettre nous annonçant que la fête champêtre du Club National Français, qui devait avoir lieu aujourd'hui, est renvoyée au dimanche 11 août, à cause du mauvais temps qui a sévi ces jours derniers et a quelque peu endommagé le terrain du rendez-vous. Ce n'est donc que partie remise, et partie qui obtiendra pleine réussite, nous l'espérons.

Afin de dédommager le public de ce renvoi forcé, on ajoutera au programme des jeux divers et un tir à la carabine.

MUSIQUE.—Nous recevons de M. P. Werlein: *Gracieuse*, valse qui mérite son titre, œuvre de M. Geo. L. O'Connell, et l'ouverture des *Dragons de la Reine*, de R. Mailot, arrangement pour piano par F. Greene.

Merci encore à M. Werlein; bis repetita placent.

Réception et Soirée.

Les visiteurs seront nombreux aujourd'hui à Milneburg, où se trouve le local du "Marshall Lakeview Club". En effet cette charmante association y donne sa première grande réception, sa première grande soirée, et comme l'on sait qu'elle fait très confortablement les choses, tous les invités se donneront le plaisir de cette fête, qui commencera à 4 heures. Il y aura, entr'autres détails du programme, musique par le "Weinberg vocal and instrumental Club."

[illegible]

A l'Eglise Ste-Anne.

Elle est toujours fort soigneusement décorée l'Eglise Ste-Anne; mais vendredi dernier, à l'occasion de sa Fête Patronale, on l'avait parée mieux que jamais. Des mains expertes s'étaient mises à l'œuvre, et le petit temple rayonnait de lumières et de fleurs, tout cela disposé avec beaucoup de goût.

Mais si l'on s'était occupé du cadre avec une rigoureuse sollicitude, on avait prêté aussi une attention religieuse à la partie artistique de cette célébration.

Nous savions que Mme Théodore C. Buckley, organiste de Ste-Anne, avait préparé de longue main et la Messe de Weber et tous les morceaux qui devaient marquer la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ses efforts ont été pleinement récompensés; l'exécution a répondu à son attente, grâce aux voix—artistes et amateurs—qu'elle avait eu la bonne fortune de grouper; grâce au zèle, au talent de ses auxiliaires. Le chœur de l'Eglise et tous ceux qui ont bien voulu s'y adjoindre, pour l'occasion, ont lutté de bon vouloir, et leur valeur aidant, on est arrivé à une exécution, justement remarquée, d'un programme composé avec infiniment de tact, de goût.

Cette Messe de Weber est une œuvre d'un très beau caractère; c'est bien là de la musique religieuse, brillant par le souffle mélodique, d'abord, par de splendides combinaisons de timbres, et aussi par la véritable couleur de la musique sacrée.

Les ensembles étaient chantés par Mmes Witham, Lejeune, Roach, Miles Holland, Bailey, Guyol, Weife, Chauchon, Gannon, Roussel, Lacoste; MM. Siebrandt, Kernion, Renaud, Van Huffen, Durel, Toledano, Lacoste, à l'accompagnement de l'orgue, tenu par Mme Buckley. En suivant cette exécution, où les nuances étaient observées, où les gradations de son étaient soigneusement ménagées, menées, facile était de comprendre, de conclure qu'un minutieux travail de répétitions avait préparé ce plaisir à l'auditoire.

Toutes ces voix nous étaient connues, sauf celle de Mlle Holland, dont la fraîcheur, la justesse et l'émotion ont été mises en vive lumière dans l'*Agnus Dei*.

Vous connaissez certainement le *Veni Creator*, de Rossini; il a été dit avec largeur, avec sentiment, par Mme Lejeune, dont les cordes ont gardé leur ampleur, leur qualité sympathique.

Un *Sancta Maria*, de Faure, a été détaillé avec goût, avec onction, par Mme Roach et le *Benedictus*, interprété par Mme Witham, Mlle Holland, MM. Siebrandt, Kernion et Durel a produit le meilleur effet.

Nous retrouvions là, M. Siebrandt, chanteur sincère, jolie voix de ténor et qu'il manie avec goût et sobriété.

Dans cette même journée nous avons eu l'occasion de l'entendre plusieurs fois; il a des qualités de style, du coloris, un sentiment vrai, et une émotion qui sait se communiquer. De la distinction aussi dans ce chant, qui ne vise jamais à l'excès de volume, mais cherche toujours et trouve souvent l'expression vraie.

Toujours de fort aimables cordes dans la voix de M. Kernion, qui, lui aussi, arrive aux meilleurs effets, quand il se maintient dans la demi-teinte, sa valeur dominante.

Un *Salutaris*, dont nous ne connaissons pas le compositeur, a été phrasé d'une façon distinguée par M. Van Huffen, chanteur chez lequel la sensation reste profonde et dont la voix garde toujours son volume et son étendue.

Bien timbrée et facile aussi la voix de M. J. Durel, qui a su la faire valoir à l'*Offertoire*. Un très grand progrès chez ce jeune homme; il y a en lui de la chaleur, du sentiment et un instrument sympathique pour les exprimer.

Les paroles du *Tantum Ergo* avaient été adaptées au sextuor de *Lucie*, transposé en double quatuor, chanté par les groupes suivants: Mmes Witham et Roach, sopranos; Mme Lejeune et Mlle Holland, contraltos; MM. Siebrandt et Kernion, ténors; MM. Van Huffen et Durel, basses.

Le morceau—très brillant, on s'en doute—a été vaillamment enlevé et a dignement terminé cette cérémonie.

La Messe à laquelle présidait le Rév. Père Tomoine, curé de Ste-Anne, a été dite par le Rév. Père Tournier, missionnaire d'Algérie; et le Rév. Père Martin a fait un éloquent panégyrique de Ste-Anne.

Après la fête, il y a eu réception chez Mme Buckley; là aussi la musique a eu sa large part et cette fois on a pu applaudir en liberté: Mmes Muir, Roach, Witham, Buckley, Mlle Holland, MM. Siebrandt, Toledano, Renaud, Durel, Mallard et jusqu'à une bambine, à taille de poupée, une boulangiste en herbe, qui a gentiment entonné la *Marche du Général Boulanger*. Le compositeur n'avait pas prévu celle-là.

West End.

Mlle Bessie Gilbert.

L'attente n'a pas été trompée, l'engagement de Mlle Bessie Gilbert a donné le meilleur résultat. Plus grande encore était la foule à ce concert tout spécial du samedi; et si empressés les visiteurs, que, dès l'arrivée du train de 6 heures, ils étaient là en masse, se disputant, autour du Pavillon, les bonnes places que fort peu d'entr'eux devaient quitter pendant la soirée.

Beaucoup de ceux-là s'étaient mal renseignés sur l'heure à laquelle paraîtrait Mlle Gilbert, qui ne devait être présentée à l'assistance que vers huit heures, à la seconde partie du concert.

Mais si en cela ils étaient venus trop tôt, ils n'ont eu qu'à se louer de cet empressement, qui leur a valu d'entendre aussi la première partie, où figuraient deux pages distinguées de S. Bach et de Rossini.

Il est quelque chose de sympathique dans la personne de Mlle Bessie Gilbert, et ce quelque chose lui a tout d'abord valu un gracieux accueil du public, qui lui a fait crédit sur son aimable visage.

Elle a, d'ailleurs, justifié cette avance; son morceau d'entrée, suivi de plusieurs autres donnés en réponse à des bis, a causé la meilleure impression. On a écouté avec plaisir la jeune virtuose; on lui a reconnu mécanisme, style et sentiment; c'est là le résumé de l'opinion de diverses personnes qui nous ont entretenu de ce début.

Nous aurons à reparler de Mlle Bessie Gilbert qui, jusqu'à nouvel ordre, se fera entendre chaque soir au West End, à 8 et à 9 heures et dont nous essaierons de suivre les soirées—nos occupations nous le permettant, ce que nous ne saurions affirmer.

Donc allez ce soir au West-End, vous y entendrez Mlle Bessie Gilbert, un nombre indéterminé de fois, plus souvent probablement que tout autre jour; car, pas n'est besoin de le démontrer, le public du dimanche est chaleureux, enthousiaste; parce qu'il est sincère, parce qu'il s'amuse, parce qu'il aime à en témoigner, parce qu'il en veut même pour l'argent qu'il ne paie pas, puisque les Concerts du West-End—avec ou sans étoile—sont offerts gratis.

On doit tenir compte de cet engagement nouveau, qui prouve une fois de plus combien la compagnie du chemin de fer de la ville et du lac a souci des désirs du public. Elle a, du reste, à sa tête le colonel Joseph Walker, c'est-à-dire un homme intelligent, estimable, estimé, parvenu par ses seuls efforts, son seul travail; qui connaît à fond notre public; qui se range invariablement aux idées de progrès, et auquel on ne s'adresse jamais en vain, alors qu'il s'agit de quelque fête de nature à jeter de l'éclat sur la Nouvelle-Orléans, à y attirer du monde; de quelque bonne œuvre, de quelque projet d'intérêt public.

Nous souhaitons que nous viennent souvent des individualités ayant pareil esprit d'entreprise, pareille persistance dans la marche en avant, et la Nouvelle-Orléans subira moins fréquemment les haltes que vous savez.

Le West End, le Fort Espagnol, toutes autres entreprises de ce genre, sont de celles qu'il faut soutenir sans hésiter. Non seulement elles nous valent du plaisir, la saison estivale plus agréablement franchie, mais aussi elles fournissent aux musiciens un engagement l'été continu, un engagement payé libéralement, qui les décide à se fixer à la Nouvelle-Orléans, dont ils n'éloigneraient sans aucun doute, s'il y fallait chômer six mois. C'est ainsi que le West End, le Fort Espagnol, etc., servent doublement la cause musicale, en nous assurant des séries de concerts et en maintenant ici les éléments dont se forment, l'hiver, les orchestres de nos divers théâtres.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1889.—Prévisions: Pour la Louisiane: Beau temps, température plus élevée, vents du sud.

Température au 27 juillet 1889.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.

	Fahrenheit	Centigrade
[illegible]		

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Rapportés au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Mark A. Smith à Mlle Alice Kernback.
Alex. P. Laurent à Louise M. Dupaget.
Edward A. Cobiro à Mlle Thérèse Conai.
Joseph L. Renaud à Mlle Hélène R. Jouet.

Naissances.

Mme R. A. Dureu, un garçon.
Mme F. R. Silvester, un garçon.
Mme C. Orleans, une fille.
Mme Philip Felder, une fille.

Décès.

Freddy Hawkins, 1 an, 223 rue Première.
Emily G. Gibson, 1 an, 154 rue Thalie.
Joseph Wilhemmeth, 11 ans, 261 rue Mandeville.
Joséphine Le Mans, 6 jours, 89 rue Barthélemy.
Louise Marshall, 8 jours, 226 rue South Rampart.
Mme Bernard Bonet, 45 ans, 194 rue Royale.
Mme L. A. Poucher, 69 ans, 209 rue North Prieur.
Mme P. Coulon, 30 ans, 115 1/2 rue St-Louis.
Joseph M. Herrman, 14 mois, Bayou St-Jean.
Un enfant du sexe féminin de Mme Belle Norbert, 15 minutes, 45 rue Orléans.
Veuve C. H. Potter, 69 ans, 21 1/2 rue St-Bernard.
Marian E. Welch, 5 mois, 167 rue Clio.
Mandel Green, 77 ans, 213 rue Polkins.
Mme Annie Smith, 44 ans, 148 rue South Liberté.
Dillo Bruno, 6 ans, rues Mechabiere et Columbus.
Francois Ambrosio, 52 ans, Kennerville.

Ventes inscrites au bureau de l'enregistreur des aliénations:

J. P. Lowe au Union Homestead Association, deux terrains bornés par les rues Prytanée, Pitt, Berlin et Milan, $2,850.

W. G. Hepp au Union Homestead Association, un terrain borné par les rues Genl. Taylor, Constantinople, Prytanée et Perrier, $3,025.

D. Negretto, Jr., à W. S. Benedict, un terrain borné par les rues Annonciation, Laurel, Douzième et Treizième, $60.

Mme E. Y. Ames à C. M. Fush, treize terrains bornés par l'Avenue Henry Clay, les rues Pitt, Calhoun et Jonnel, $1,5000.

Succession de C. Zeller à H. Zeller, douze terrains dans le Quatrième et Sixième Districts, $10,000.

Mechanics Homestead Association à P. O. Grady, un terrain borné par les rues Marais, Urquhart, Espagne et l'Avenue Washington, $675.

Wm Mehle à P. Fabacher, neuf terrains, bornés par les rues Levée, Jersey, Mamago et Constantinople, $2,000.

J. McDonald à Mlle J. Simmons, un terrain borné par les rues Liberté, Howard, Première et Deuxième, $2,250.

C. Carroll à J. H. Sullivan, deux terrains bornés par les rues Peters, Boudousquié, Pitt et Léontine, $1800.

J. P. Douglass à la Union Homestead Company, deux terrains bornés par les rues Carondelet, Baronne, Treizième et Quatrième, $1699.

Union Homestead Association à A. Fabacher et C. L. Happ, un terrain borné par les rues Général Taylor, Constantinople, Prytanée et Perrier, $4,000.

Mme Vve S. J. Peters, Jr., à M. Eccony, un terrain borné par les rues Peters, Commerce, Poydras et Lafayette, $2,600.

Cour Civile.—MM. Aug. Johnson, Eder Bevere et G. Baskin contre la Cromwell New York and New Orleans Steamship Line pour $10,000 de dommages et intérêts.

Les successions Jacob Gallentry et Michel Triever sont ouvertes.

Première cour de recorder.—L'affaire de Marx Schuman, accusé de faux en écritures, a été remise au 2 août.

Une accusation a été portée par l'ordre du Maire contre M. A. Baquié pour avoir entrepris une construction en bois en dehors des limites voulues et sans le permis du voyer. L'accusé a été mis sous caution.

Grand Jury.—Le grand jury rapporte les accusations suivantes: Louis Touchard et André Tessier, diffamation.

Blessé.—Une salve ayant été tirée à bord du yacht "Zoe," en vue de Pascagoula, mercredi dernier, le canon a éclaté et M. N. H. Hoskins, employé de l'Illinois Central, qui était à bord, a été blessé légèrement à la jambe par un éclat.

Qui aime châtie.—Un nègre du nom de Rosette Victor qui battait sa femme pour lui prouver son attachement, a été arrêté par la police, interrogé sur cette façon de protéger la malheureuse épouse. Or celle-ci a refusé de poursuivre son mari devant la cour qui l'a toutefois condamné à $2.50 pour bris de paix.

Volé.—Un arabe a porté plainte contre un nègre du nom de Joe Alexander, qui lui a volé $120 à bord du *Paul Tulane*.

Le feu.—Hier matin, à 5 heures 20, le feu a pris au No 373 de la rue Melpomène, chez M. R. Clue et a causé $75 de dommages.

Trouvé.—L'agent Lambert a trouvé à l'encoignure Royale et Canal, et déposé à la Troisième Station, une bague en or.

Rixe.—Hier soir, encoignure Franklin et Poydras, pendant une querelle survenue au sujet d'argent que Henry Williams refusait à sa femme, celle-ci l'a blessé d'un coup de couteau.

Olympic Rifle Club.—Le Club de Tir "Olympic" prépare pour le 11 août prochain un pique-nique où il y aura concours de tir et tirage d'une tombola dont le prix unique est une montre en or.

Chaque billet dont le prix est de 50 cents, donne par le numéro qu'il porte, une chance dans ce tirage. Le piquenique aura lieu au Jardin Bourgeois à Milneburg. Nos remerciments pour les invitations reçues.

Paragraphes.—Le caporal Schomaker a remis entre les mains du Police Board une récompense de $30 qui lui a été payée pour la capture d'un forçat évadé. Après déduction de 20 0/0 pour le fonds de retraite le reste de la somme sera remis au caporal.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PRESSION GONTHIER, A COVINGTON, LOU.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon, (263 milligrammes).

L'acide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, le maître lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous-chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Allemand, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle-Orléans.

PEERLESS DYES Les meilleures des teintures.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le journal "La Cocarde."

Paris, 27 juillet—Le journal *La Cocarde*, organe du parti boulangiste, publie un détail des documents soumis à la Haute cour du Sénat, ainsi que les dépositions qui doivent servir de base au jugement du général Boulanger. Cette publication a produit une grande sensation.

D'après la dite publication, le général Ferron, qui a succédé au général Boulanger comme ministre de la guerre, a fait une déposition par laquelle il déclare que les fonds destinés au service secret sont intacts et que le général Boulanger, au nombre de ces, a agi avec économie durant le cours de son administration.

Le général Boulanger.

Paris, 27 juillet.—Le général Boulanger se portera candidat dans 135 cantons aux élections pour les Conseils généraux.

Arrestation d'un boulangiste—Perquisitions par la police.

Paris, 27 juillet—Le bruit court que M. Michel Morphy, boulangiste, a été arrêté.

La police a fait des perquisitions dans les bureaux de la *Cocarde* et dans des maisons occupées par des partisans du général Boulanger.

Rente française.

Paris, 27 juillet—Le trois pour cent est coté à 83 francs 92 1/2 centimes.

Le mariage de la princesse Louise de Galles avec le comte de Fife.

Londres, 27 juillet—Le mariage de son altesse royale, la princesse Louise Victoria Alexandra Dagmar, fille aînée du prince de Galles, avec Alexander William George, comte de Fife, chevalier du Thistle, a eu lieu aujourd'hui, à midi. La cérémonie s'est faite dans la chapelle privée du palais Buckingham.

C'est le premier mariage qui ait jamais eu lieu dans la dite chapelle, qui est très petite; par conséquent le nombre des invités étaient limité. La mariée et le marié sont arrivés d'une façon privée.

La princesse de Galles, le prince de la couronne de Danemark, le roi de Grèce, le prince Albert Victor et le prince George de Galles se sont réunis dans la bibliothèque Bow du palais Buckingham à 11 heures 45 minutes et ont attendu que la reine sortit de ses appartements privés.

Le Prince de Galles, la Princesse Louise et les princesses Victoria et Maud de Galles sont partis de Marlborough House, résidence du Prince de Galles à 11 heures 40 minutes pour se rendre au palais Buckingham.

Malgré la pluie la route conduisant au palais était encombrée de spectateurs.

En face du palais il y avait une foule qui a acclamé le Prince de Galles.

A l'arrivée de la Reine à la Bibliothèque Bow, qui était accompagnée du Grand Duc de Hesse, la procession s'est formée pour se rendre à la chapelle.

Elle était composée de la Reine, les membres de la famille royale qui s'étaient réunis à la bibliothèque, du Roi de Grèce, du Prince de la Couronne de Danemark et autres invités, et les officiers de la maison royale.

Le Comte de Fife portait le costume écossais et la jarretière des Duffs et était accompagné par un garçon d'honneur, Horace Farquhard.

Le Prince de Galles avec la mariée et les princesses Victoria et Marie de Galles et les membres de sa maison, sont arrivés au palais avant midi. Ils ont été reçus par lord Steward et conduits à la bibliothèque Bow, où la mariée a reçu ses filles d'honneur, les princesses Victoria et Marie de Galles, la princesse Louise de Schleswig-Holstein, la princesse Victoria de Schleswig-Holstein, la princesse Victoria de Teck, la comtesse Feodora Gleichen, la comtesse Victoria Gleichen et la comtesse Helena Gleichen.

L'archevêque de Canterbury, l'évêque de Londres, le doyen de Windsor, aumônier de la reine, le Rév. F. A. J. Hervey, aumônier du prince de Galles, officiaient.

Plusieurs des ministres étaient présents. M. Gladstone figurait parmi les invités.

Après la bénédiction, la Reine a embrassé la mariée et a accueilli cordialement le marié.

Nouvelles de Berlin.

Berlin, 27 juillet.—Le plus grand triomphe diplomatique du prince Bismarck sera le succès de son récent projet, qui consiste à réunir le Czar, l'empereur François Joseph et l'empereur Guillaume à Berlin. La nouvelle du consentement du Czar à se rendre à Berlin le 23 août a été reçue lundi au bureau des affaires étrangères et a causé le plus grand contentement.

Le prince Bismarck s'est alors mis immédiatement en communication avec le comte Kalnoky, appelant son attention sur la visite du Czar et de l'empereur d'Autriche et proposant une entrevue prochaine entre les trois monarques ainsi qu'une conférence entre lui, le comte Kalnoky et M. de Giers, dont le but serait de dissiper tout malentendu. Les fonctionnaires de cette ville ont été priés de garder le silence le plus absolu sur ce projet.

Ils déclarent ignorer les intentions du Czar et qu'ils ne croient pas à cette visite annoncée depuis déjà quelque temps. La presse semi-officielle a reçu avis d'être très réservée relativement à cette question, car la moindre critique pourrait décider le czar à renoncer à son projet de voyage.

Dans les cercles officiels de Vienne on discute ouvertement la question d'une entrevue.

On dit que le comte Kalnoky se laissera entièrement guider par le chancelier, mais que cependant il refuse de faire aucune ouverture au czar relativement à une entrevue avec l'empereur François-Joseph. Si le prince Bismarck réussit à décider le czar, l'empereur d'Autriche ajournera sa visite au 18 août, et ne sera pas présent à la réception du czar par l'empereur Guillaume. Le but est de réunir les trois souverains à Potsdam.

On ne croit pas que le chancelier veuille entraîner la Russie dans le traité d'alliance, mais que son but est d'établir de meilleures relations entre les trois empires et entraver les négociations de la France avec la Russie pour une alliance offensive et défensive.

Le czar sera accompagné à Berlin par l'impératrice et toute la famille impériale. La *Novoe Vremya* dit que l'empereur de Russie se rendra à Berlin, que ce voyage n'est qu'un acte de courtoisie de sa part et ne changera rien à la situation européenne à moins que l'Allemagne ne modifie sa politique et consente à satisfaire les aspirations légitimes de la Russie.

Le Vatican et le Quirinal.

Rome, 27 juillet—Le Vatican et le Quirinal sont gardés à vue, le bruit ayant couru qu'il existait un complot dont le but est de faire sauter les deux édifices au moyen de la dynamite. On dit que le départ du Pape rencontrera de l'opposition de la part du gouvernement italien dont la police secrète surveille toutes les issues du Vatican.

Nouvelles de Haïti.

New York, 27 juillet.—Un correspondant du "Times" à Port-au-Prince écrit à la date du 12 juillet: "Le courant des affaires pendant les quelques derniers jours a été en faveur de Légitime. Port-au-Prince commence à sentir sa force.

Hippolyte n'a pas réussi à produire une impression le long des lignes, et le succès de Arcahaie ne lui a pas servi à grand chose.

Légitime inspire plus confiance maintenant à ses partisans.

Comme résultat de l'affaire La Coupe, Hippolyte a eu trente hommes tués. On ne connaît pas le nombre des blessés, mais on calcule qu'il surpasse celui des tués.

Cette affaire La Coupe n'a été qu'une simple escarmouche de la part d'Hippolyte qui voulait prendre les fortifications La Coupe.

Celui-ci avait de bonnes raisons de croire que le général du Sud qui commandait la place pouvait être acheté.

Il lui a personnellement fait des ouvertures qui d'après le résultat étaient catégoriquement aux deux parties.

Il a été convenu entre eux que les forces du nord feraient au moins une feinte d'attaque sur La Coupe, qu'Hippolyte actuellement poursuivi par la garnison et que finalement se laisserait prendre. Le complot avait été dénoncé à Légitime, qui donna immédiatement l'ordre aux troupes disponibles de prendre position derrière La Coupe.

Mais au moment où Hippolyte s'élançait pour mettre son plan à exécution il trouva les hommes de Légitime embusqués de tous côtés et fut obligé de se retirer au plus vite en laissant trente tués sur le champ de bataille.

La garnison fut entourée par les troupes de Légitime et leur général fait prisonnier.

On le conduisait sous forte escorte à Port-au-Prince pour attendre la sentence d'une cour martiale générale.

Les hommes d'Hippolyte souffrent beaucoup de la famine. Si celui-ci ne réussit pas à prendre d'assaut Port-au-Prince, sa défaite est certaine avant longtemps.

M. James F. Sutton.—L'Angelus de Millet.

New-York, 27 juillet—Parmi les passagers du steamer *Lahn*, North German Lloyd, qui est arrivé hier, se trouvait M. James F. Sutton, président de l'Association des Arts Américains, qui était allé à Paris pour acheter "l'*Angelus*" de Millet, à la vente Secrétan et qui en est devenu l'acquéreur, au prix le plus élevé qu'on ait jamais payé pour un tableau moderne à l'encan ou autrement, après le refus de la Chambre des Députés française de voter le crédit nécessaire pour payer le dit tableau, que s'était fait adjuger M. Proust, le directeur des beaux-arts en France.

—Quand le tableau est-il devenu finalement la propriété de l'Association des Arts Américains? a demandé le reporter.

—Le 16 courant, lorsque la Chambre française déposa sur la table la proposition d'allouer les fonds nécessaires à payer le montant de l'adjudication, telle a été sa réponse.

—Comment M. Proust en est-il donc venu à acheter le tableau, quand il n'avait pas d'argent pour le payer?

"Eh bien, je vous expliquerai comment la chose est advenue. Je suis parti pour acheter "l'*Angelus*" et j'étais certain qu'il rapporterait plus de $100,000 et que pour $101,000 on l'obtiendrait.

Les représentants de la galerie Corcoran sont allés en France avec $100,000 destinées à l'achat du tableau.

M. Proust et le syndicat pensaient qu'ils auraient à payer pour le tableau une somme de $75,000, mais qu'ils pourraient peut-être l'acheter pour $60,000—évaluation des experts.

M. Proust demanda aux marchands de ne pas mettre d'enchères contre lui, car il voulait acheter le tableau pour le Louvre.

Il y eut six enchérisseurs jusqu'à la somme de $80,000, puis il n'en resta plus que trois, M. Proust, la Galerie Corcoran et moi. Après que j'eus mis une enchère de $101,000, Proust pressé par ses collègues renchérit de nouveau et le tableau lui fut aussitôt adjugé. Alors se produisit l'excitation dont vous avez entendu parler. M. Proust et ses amis déclarèrent franchement que l'adjudication avait été faite trop hativement et qu'il serait juste de remettre le tableau à la criée.

Me rendant compte alors que les français étaient décidés à l'acheter, je ne voulus pas les pousser plus loin, je laissais aller la toile.

Elle a été finalement adjugée, ainsi que vous le savez, pour $110,000, qui, avec les cinq pour cent de l'encanteur mettent le prix total à $106,130.

La vente a eu lieu lundi, et vendredi était le jour fixé pour le paiement. Or, le jeudi l'agent de M. Proust vint me trouver, et je consentis à prendre le tableau.

Néanmoins, et par courtoisie, je lui dis que je lui accorderais jusqu'au lundi et que s'il pouvait se procurer les fonds nécessaires au paiement l'*Angelus* resterait sien.

De bonne heure, le vendredi, j'appris que les Rotschild avaient avancé l'argent. J'en conclus donc que tout était réglé et je demandai à M. Proust de me prêter le tableau pour l'exposer ici le saison prochaine avec l'exhibition Barye; la moitié du produit devant être offerte à Mme Millet et l'autre moitié versée au fonds Barye.

Cette proposition fut accueillie favorablement. Ce fut alors que le tableau fut exposé chez Petit, au bénéfice de Mme Millet et des victimes d'un désastre de St-Etienne.

La politique a tué l'achat par les Français, mais avant de prendre possession définitive du tableau, j'ai fait un autre engagement avec M. Proust, celui de prendre le tableau si la Chambre refusait de faire l'allocation, et il était alors convenu que la Chambre l'accorderait. J'avais déjà quitté Paris quand la Chambre refusa cette demande; la nouvelle m'en est venue à Southampton.

Le tableau est actuellement à Paris, déposé dans une voûte.

—Qu'en allez-vous faire?

"Je me propose d'abord de l'exhiber à Paris pendant trois semaines, en septembre, au bénéfice de Mme Millet; puis il sera porté ici et exposé, la saison prochaine, à New York; et plus tard probablement dans d'autres villes. Le tableau n'est pas à vendre."

Faillites.

New York, 27 juillet—La faillite de M. C. B. Tainter, a été annoncée ce matin au Cotton Exchange.

Accident de chemin de fer.

New York, 27 juillet—Un épouvantable accident de chemin de fer a eu lieu, hier matin, sur le Central & New Jersey R. R.

Hier à 5 heures, par un épais brouillard, deux trains de frêt se sont heurtés. Vingt wagons ont été brisés et toutes les marchandises éparpillées sur une distance de 200 yards.

La perte s'élèvera à $100,000.

Quant à la perte sur le frêt on ne la connaît pas encore.

Tout trafic sur le chemin a été suspendu pendant quatre heures.

Rapport hebdomadaire des banques.

New York, 27 juillet.—Voici le rapport hebdomadaire des banques:

Réserve, diminution	$ 925,800
Prêts, diminution	2,560,700
Espèce, diminution	2,115,000
Legal Tenders, augmentation	522,000
Dépôts diminution	5,216,000
Circulation, augmentation	13,200
Les banques ont maintenant	7,060,000

en plus de la règle de 25 pour cent

Un joli mot de M. de Lesseps.

Un de ses collègues s'efforçait de lui démontrer que la marine française est sans rivale et que les côtes de la France sont très suffisamment défendues.

—Voyez-vous, disait-il, les menaces des puissances jalouses sont des rodomontades, il faut en rire.

—Certainement, répliqua le député de la Seine, il faut rire..., à nous tenir les côtes!

A l'examen.

Le professeur.—Tracez-moi l'itinéraire que vous suivez pour aller aux îles Marquises?

Le candidat.—Je vais d'abord à Marseille.

Le professeur.—Bien. Et alors?

Le candidat.—Alors, je m'embarque... et je m'en rapporte au capitaine du navire qui, évidemment, connaît le chemin beaucoup mieux que moi!

Rien n'épouvante les amateurs de calembours.

—Sais-tu, disait mardi soir, au plus fort de l'orage, un visiteur à son voisin, sais-tu pourquoi ce gardien, qui empêche de passer sur les pelouses ne peut pas être Anglais?

—???

—Parce qu'on ne peut prétendre qu'il est horse-guard.

—Hein?

—Qu'il ait tort ce garde, imbécile!...

Effroyable! Mais authentique.

Un musicien ambulant joue de l'accordéon sur la voie publique.

Un agent de police l'interrompt:

—Avez-vous une commission?

—Non.

—Alors, accompagnez-moi.

—Très volontiers. Que voulez-vous chanter?

M. Prudhomme cause de la situation de l'Europe.

—La Suisse est la clef de la situation, les Suisses sont les véritables détenteurs de la France.

—Ah! ça, fait l'immortel Joseph, vous voulez donc me faire prendre l'Helvétie pour des lanternes?

Le progrès.

Un vieux mendiant à de jeunes confrères:

—Ça ne va pas, hein, les affaires?

—Non, mais ça va aller.

—Comment cela?

—Nous allons tenir un congrès.

X.... vante les charmes de sa fiancée et ses qualités morales:

—Elle n'a pas de défauts!

—Pourtant, dit quelqu'un, je lui ai vu, l'autre jour, dans une discussion, montrer une certaine impatience.

—Oui, je ne dis pas; mais une impatience.... d'ange.

Une vieille dame s'approche d'un aveugle que conduit un chien tenu en laisse:

—Depuis quand, lui demande-t-elle en lui donnant une pièce de monnaie, êtes-vous aveugle?

—Hélas! répond le pauvre diable, je l'étais déjà quand j'ai vu le jour.

Une phrase bien remarquable dans un discours de rentrée:

C'est le procureur général qui parle.

—Un homme que j'eus l'honneur de faire condamner à mort....

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

LUNDI, 29 JUILLET 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
Pointe Houma—MABEL COMEAUX, à 11 a m
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

MARDI, 30 JUILLET 1889.

Bayou Goula—ASSUMPTION, à 12 m
Bayou des Glaises—ALTO, à 5 p m

Fleuve et rivières

Caire, 27 juillet—Le fleuve a 22 pieds 2 pouces et baisse. Temps couvert et chaud. Arrivés, City of Providence de St-Louis à 9 p m. Départ, City of Providence pour Natchez à 3 a m.

St-Louis, 27 juillet—Le fleuve a baissé de 6 pouces—12 pieds à l'étiage. Arrivée City of Baton Rouge et Future City de la Nlle-Orléans. Départ City of Vicksburg pour Natchez.

Memphis, 27 juillet.—Le fleuve a monté de 2 pouces. Temps clair et chaud.

Louisville, 27 juillet—La rivière baisse—5 pieds 1 pouces dans le canal, 5 pieds 10 pouces aux chutes. Temps beau et agréable.

Evansville, 27 juillet—La rivière a 17 pieds 1 pouces et baisse. Temps couvert et chaud.

Le soir—La rivière a 16 pieds 7 pouces et baisse. Temps clair.

Cincinnati, 27 juillet—La rivière a 16 pieds 11 pouces et baisse. Temps clair; thermomètre 81. Arrivés, New Mary Houston de la Nlle-Orléans.

Le soir—La rivière a 16 pieds 7 pouces et baisse. Temps beau. Départs, Hudson pour Pittsburg; Buckeye pour Memphis.

Wheeling, 27 juillet—La rivière a 4 pieds 4 pouces et baisse. Temps couvert.

Les Passes.

Port Eads, 27 juillet, 6 p m—Vent du sud-ouest. Arrivés, à 11:40 a m, steamship Wm G Hewes, capitaine Staples, de Brashear; à 5:40 hier soir, steamship Hudson, capitaine Freeman, de New York.

Départ, steamship El Dorado pour New York.

Marchés

Paris, 27 juillet—Les rentes 3 pour cent 83 francs 92 1/2c.

Londres, 27 juillet, 2 p m.—Consols à la clôture 98 11/16 au comptant et 98 11/16 à terme.

New-York, 27 juillet—Coton.

Futures—calmes et fermes à l'ouverture.

Livraison en juillet 10.56; août 10.51; septembre 10.15; octobre 9.92; novembre 9.84; décembre 9.87; janvier 9.92; février 10.00; mars 10.06; avril 10.14; mai 10.21; juin 10.29.

New-York, 27 juillet—Coton calme. Middling Uplands 11 1/16. Middling Orleans 11 9/16. Ventes 2618 balles.

Futures calmes maintenables à la clôture. Ventes 17,300 balles.

Livraison en juillet 10.62; août 10.59; septembre 10.16; octobre 9.92; novembre 9.83; décembre 9.87; janvier 9.93; février 10.00; mars 10.07; avril 10.14; mai 10.22; juin 10.30.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 27 JUILLET 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Goëlette [mex] Gen'l Prim, Fontenberta, Tuxpan.
Steamship [ang] Author, Jones, Liverpool.
Steamship [ang] Professor Morse, Manks, Utilla.

ARRIVÉS.

Steamship Hudson, Freeman, New York.
Goëlette [am] Santo Oteri, Traverso, Bocas del Toro.
Miss, sur lest.
Steamship Wm G Hewes, Staples, Brashear.

BATEAUX A VAPEUR.

Assumption, Aikra, Bayou Sara.
Paul Tulane, Libano, Bayou Sara.
Neptune, Kouns, Bas du fleuve.
Towboat Oakland, Clark, St-Louis, et 6 barges.

EXPORTATIONS.

TUXPAN—par goëlette General Prim—45,[illegible] pieds bois de charpente [illegible] colis [illegible].

LIVERPOOL—par steamship Author—772 balles coton 15,153 douves et [illegible].

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Assumption—Fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—27 barils sucre, 163 barils mélasse et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—90 barils mélasse et fret assorti.

ST-LOUIS—par towboat Oakland et barges—222,106 boisseaux mais en grenier 43,500 boisseaux blé en grenier et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—19 barils sucre 2 barils mélasse 410 barils riz 1375 sacs sel et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—20 balles coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—400 sacs farine graine coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—144 boucauts tabac et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—[illegible] boucauts tabac et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—5 balles coton et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

[illegible]

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Par année, $12; six mois, $6; trois mois, $3.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Par année, $3; six mois, $1.50; trois mois, 75c.

LE CHLORO-NAPHTOLEUM est sans contredit le meilleur désinfectant du monde. 7 juil—3 m.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 13me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, par-devant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquels ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de 1888, approuvée le 26 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des actes de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND [SINGERS UNION], LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il sera établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui sera tenu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui auront lieu, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisé en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt [20] pour cent, et le dernier de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite, le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés meubles ou immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation, de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun devra posséder, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Les ci-dessous seront partie les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. E. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Lienhard, A. J. Hoffmann, Chas. J. A. Doerr, F. W. B. Sauer, R. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angel, Dr F. Loeber, Henry Beddig, Chr. Hansen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Strauss, R. G. Heber et H. Ebrmann.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités ou ses propres actionnaires, et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il détaillera les devoirs des officiers et des comités et n'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir lui conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., ne sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés auront lieu, officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, vice-président; R. H. Bonnera, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Lienhard, secrétaire; Charles J. A. Doerr, secrétaire aux finances; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant, et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes, seront remplies par le vote du Conseil d'Administration votant à la majorité qu'à séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, ses formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son Comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle qu'en soit la nature, de la corporation, et après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera distribué au prorata parmi les actionnaires, ou ce partage sera fait une dernière de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci et pour plus que la somme à elle due sur ses actions; et aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et le mien, après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	R. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	R. H. Bonnera,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	H. S. Michel,
J. G. Bussie,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Fr. W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Lienhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen P. Noll,	Albert Heine,
Frantz & Opitz,	H. L. Frantz,

Jacob Sohme, par Franz Augustus Rico, Henry Rice.

German Singing Society of the Sixth District.

Ernst Seeman, Président.

Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.

W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited" a été ce jour enregistré dans le livre 365, folio 103.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.

GEORGE GUINAULT, Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D., 1889.

W. O. HART, notaire.

7mai—6f m 30 j

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 30 décembre 1888.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de Banque de Winslow, Lanier & Co, New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LOUIS F. JAMES, Caissier.

Portraits au Crayon

J. EMILE BOUCHER
ARTISTE,
40 rue Toulouse.